AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
M. le Régisseur de recettes de la D.D.A. du Loiret
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

BULLETIN TECHNIQUE N° 312

29 JUILLET 1980

/ARBRES FRUITIERS/

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

En raison des températures basses enregistrées de la mi-Juin à la mi-Juillet le premier vol du carpocapse se prolonge. Avec le réchauffement observé depuis une dizaine de jours les captures au piège sexuel sont plus nombreuses et les conditions climatiques sont favorables à l'activité des papillons. Des pontes ont été déposées et des éclosions vont être à nouveau observées. Il convient donc de protéger à nouveau les vergers dès réception de ce bulletin.

PSYLLES

Des populations importantes de psylles sont notées dans certains vergers. Une surveillance est nécessaire pour intervenir s'il y a lieu avec l'un des insecticides suivants (doses exprimées en grammes de matière active par hectolitre d'eau) : AMITRAZE (Tudy ou Maïtac 20) : 60 - DECAMETHRINE (Decis) : 1,75 - FENVALERATE (Sumicidin 10) : 10 - MONOCROTOPHOS (Azodrin 20 ou Nuvacron) : 30 - PERMETHRINE (Ambush ou Perthrine) : 8,75.

L'AMITRAZE et le MONOCROTOPHOS ayant une efficacité limitée sur les larves âgées un deuxième traitement est souvent nécessaire, 10 à 15 jours après le premier pour un bon contrôle du ravageur. L'AMITRAZE grâce à son action acaricide est à préférer en présence d'acariens.

Pour ménager les insectes auxiliaires qui jouent un rôle très important dans la limitation naturelle des populations et notamment avec les Pyréthrinoïdes de synthèse (Décaméthrine, Fenvalerate et Permethrine) n'intervenir que si cela est vraiment nécessaire. Quelle que soit la matière active choisie une pulvérisation abondante est indispensable pour avoir une bonne efficacité.

TAVELURES ET OIDIUM

Dans les vergers où ces maladies sont présentes, il est nécessaire de profiter du traitement réalisé pour lutter contre le carpocapse pour renouveler, si cela n'a pas été fait, la protection comme il a été conseillé dans le Bulletin Technique du 23 Juillet dernier.

/TOUTES CULTURES/

DELAIS D'EMPLOIS

A l'approche de la récolte l'utilisation de certains pesticides est parfois interdite sur certaines cultures.

Les informations regroupées dans les tableaux des pages 2 et 3 pourront utilement guider les producteurs.

A la lumière de travaux de recherche en cours, ces différents délais d'emploi peuvent être modifiés. Les prochains Bulletins Techniques évoqueront, si nécessaire, les changements les plus importants.

RAPPELONS QUE LE BUT DE CETTE REGLEMENTATION EST D'EVITER LA PRESENCE DE RESIDUS DE PESTICIDES RISQUANT DE COMPROMETTRE LA COMMERCIALISATION DES CULTURES TANT EN FRANCE QU'A L'ETRANGER.

.../...

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur -Gérant : P. JOURNET

DELAI D'EMPLOI DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DUREE DE LA PERIODE D'INTERDICTION AVANT RECOLTE EN JOUR

a : vigne et/ou arboriculture fruitière
l : cultures légumières y compris fraisier
o : oliviers délai avant le premier ramassage
ndpa : au moins une spécialité à base de la matière active a obtenu la mention non dangereux pour les abeilles
t.i.f. : traitement interdit sur végétaux en pleine floraison (22.09.65)

matières actives	a	l	o	ndpa	observations
acéphate	21	15	-		
amitraze	30	-	-	oui	
azinphos méthyl ou éthyl	15	15	-		t.i.f.
benzoximate	15	-	-		
binapacryl	21	21	-	oui	
bromophos	7	7	-	oui	
bromopropylate	15	15	-		
carbaryl	7	-	-		
carbophénothion	15	-	-		t.i.f.
chinométhionate	-	-	-	oui	
chlorfenvinphos	15	15	-		
chlorofénizon	7	7	-		
chlorothalonil	-	7	-		pomme de ter--re et tomate
chlorpyriphos méthyl	-	15	-		
chlorpyriphos éthyl	21	-	-		
cyhexatin	30	7	-	oui	
cyperméthrine	15	-	-		dangereux par les poissons
décaméthrine	0	0	0		dangereux p/ les poissons
déméton-S-méthyl sulfone	21	21	-		en association t.i.f.
dialiphos	30	-	-	oui	
diazinon	15	-	21		t.i.f.
dichlofluanide	7	-	-		
dichlorvos	5	5			2 j. pour les serres (nuit)
dicofol	15	15		oui	
dicyclidine					voir procymidone
diéthion	15	15		oui	
diéthyl diphenyl dichloroéthane	7	-	-		
diflubenzuron	30	-	-	oui	
diméfox	-	-	-		60j sur houblon uniquem.
diméthoate	7	15	21		t.i.f.
dioxacarbe	8	-	-		
dioxathion + fénizon	15	-	-		t.i.f.
ditalimfos	15	7			cucurbitacées
éfosite d'aluminium	60				vigne uniquement
endosulfan	15	15		oui	
éthiophencarbe	7	7			
étrinphos	21				vigne
fénarimol	-	10	-		cucurbitacées
fenbutatin oxyde	7	-	-	oui	
fénitrothion	15	15			
fénizon	7	7			
fenthion	15	15	21		t.i.f.
fenvalerate	0	0	-		dangereux p/ les poissons
formétanate	-	-	-		30j sur betterave uniquem.
formothion	7	15	21		
hepténophos	-	3	-		
iprodione	15	3	-		21j sur laitue 2j sur fraisier
imazalil	-	2	-		cucurbitacées
isolane	15	15	-		t.i.f.
lindane gamma H C H	15	15			
malathion	7	7	-		t.i.f.
métalaxyl	15	-	-		vigne uniquement
métaldéhyde	-	7	-		pour les traitements en pulvérisation + poudrage
méthamidophos	21	-	-		
méthidation	15	15	-		
méthomyl	7	7	-		
mévinphos	7	7			t.i.f.
monocrotophos	42	-	-		21 sur vigne
naled	-	7			2 dans les serres en fumigation
nicotine	10	10			

DELAI D'EMPLOI DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES (suite)

DUREE DE LA PERIODE D'INTERDICTION AVANT RECOLTE EN JOUR

a : vigne et/ou arboriculture fruitière
l : cultures légumières y compris fraisier
o : oliviers délai avant le premier ramassage
ndpa : au moins une spécialité à base de la matière active a obtenu la mention non dangereux pour les abeilles
t.i.f. : traitement interdit sur végétaux en pleine floraison (22.09.65)

matières actives	a	l	o	ndpa	observations
nitrotal isopropyl	15	-	-		Pommier uniquement
ométhoate	21	21			14 pour l'artichaut
oxydéméthon méthyl	21				interdit sur cult. légum. t.i.f.
parathion éthyl et méthyl	15	15			t.i.f.
perméthrine	15	-	-		dangereux p/ les poissons
phosalone	15			oui	21 cultures fourragères
phosmet	15				
phosphamidon	21				t.i.f. interdit sur cult. légum.
pirimicarbe	21	7		oui	15j **sur céréales**
pirimiphos méthyle	15	15			7 en serres
procymidone	21	-	-		vigne uniqut
promécarbe	15	-	-		15 sur pomme de terre
proparoite	21	-	-		
prothoate	15	15			t.i.f.
pyrazophos	15	3			cucurbitacées
pyréthrines synergisées	0	0		oui	
roténone	0	0		oui	
sulfotep	-	-	-		10 uniquement autorisé pour les cult./serres
tétrachlorvinphos	15	-	-		
tétradifon	7	7		oui	en association
tétrasul	7	7		oui	
thiométon	21	-	-		
tolyfluanide	7	-	-		
triadiméfon	7	3			cucurbitacées
trichlorfon	7	-	-		t.i.f.
toxaphène et polychlorocamphane	21	21	-	oui	
vamidothion	30	-			Interdit sur cult. légum. t.i.f.
vinchlozoline	21	15			7 sur fraisier 15 sur laitue

MILDIOU / VIGNES /

Les conditions climatiques orageuses sont très favorables au développement de la maladie. Dans quelques rares situations des départements de l'Indre et de l'Indre-et-Loire la protection conseillée dans le Bulletin Technique du 23 Juillet a été lessivée et doit être renouvelée.

Rappelons qu'après une pluie d'orage, 15 à 20 mm d'eau tombée en quelques minutes ou une pluie fine de 20 à 30 mm, une nouvelle application doit être exécutée immédiatement sans attendre un nouvel avis de la Station d'Avertissements Agricoles si l'on n'utilise pas de fongicides systémiques.

VERS DE LA GRAPPE

Le deuxième vol a débuté dans les premiers jours de Juillet mais des sorties importantes de papillons n'ont été enregistrées qu'après la mi-Juillet.

P.441

De nombreuses pontes viennent d'être déposées et les premières éclosions vont être observées prochainement. Une intervention avec un insecticide à action préventive sera donc nécessaire en fin de semaine dans la majorité des situations.

Dans la région de MEZIERES-LES-CLERY (45) où l'espèce Eudemis est plus fréquemment rencontrée, il est possible d'attendre le début de la semaine prochaine pour intervenir.

Dans le SANCERROIS le deuxième vol n'a pas encore débuté. Il est encore trop tôt pour programmer un traitement.

Rappelons que la lutte contre la deuxième génération de vers de la grappe vise avant tout, en empêchant les blessures sur les grains, à limiter le développement ultérieur de la pourriture grise. Pour une bonne réussite de l'intervention il convient d'utiliser de préférence un matériel adapté permettant d'atteindre les grappes.

CICCADELLES

Des ciccadelles sont observées dans certaines vignes. En cas de fortes pullulations elles peuvent provoquer au bout de deux à trois semaines une grillure sur feuillage.

Un traitement se justifie lorsqu'on observe une larve en moyenne par feuille mais la majorité des matières actives utilisables pour lutter contre les vers de la grappe sont également efficaces contre les ciccadelles.

ARAIGNEES JAUNES

Dans certaines parcelles de vigne des attaques d'araignées jaunes sont également notées. Ces ravageurs sont responsables de décolorations du feuillage puis éventuellement du dessèchement des feuilles les plus attaquées. Une intervention avec un acaricide spécifique peut se justifier si 45 % des feuilles sont colonisées par ces acariens.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE /CULTURES LEGUMIERES/

Les conditions climatiques actuelles chaudes et humides sont très favorables au développement du mildiou dans les cultures de pommes de terre. La maladie est maintenant fréquemment rencontrée dans les jardins d'amateurs mais aussi dans les cultures.

Dans les cultures non destinées à un prochain arrachage il est nécessaire de réaliser de toute urgence un traitement comme il a été conseillé dans le Bulletin Technique du 23 Juillet dernier si celui-ci n'a pas encore été réalisé.

PYRALE DU MAIS / MAIS /

Les conditions climatiques de ces derniers jours ont été très favorables au vol des papillons de la pyrale ; de nouvelles pontes ont été déposées et il n'est plus rare d'observer de jeunes chenilles.

Pour les secteurs précoces (département du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher ainsi que le Sud du Loiret et le Gâtinais) la période optimale d'intervention se termine. Elle débute pour les secteurs tardifs (département d'Eure-et-Loir et Nord du Loiret).

Rappelons qu'un traitement semble se justifier, en culture irriguée, dès que 10 à 15 % des pieds de maïs portent au moins une ponte.

En fin de semaine dernière, dans des cultures de la région de MER (41), il était possible d'observer jusqu'à 46 % des plantes avec des pontes. Dans le Drouais (département d'Eure-et-Loir) depuis quelques jours jusqu'à 16 % des plantes peuvent être infestées.

La liste des insecticides autorisés à la vente pour lutter contre la pyrale du maïs a été communiquée dans le Bulletin Technique du 3 Juin dernier.

Pour le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "CENTRE",

L'Ingénieur d'Agronomie, Adjoint,
P. DUFFAUD